

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.206

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ – RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Dans le cadre de la politique municipale de santé publique et considérant les difficultés d'accès aux soins, la Ville de ROYAN s'est engagée dans le projet de création d'un centre de santé, réhabilitant un bâtiment de l'ancien groupe scolaire Jules Ferry.

D'après l'article L 6323-1 du code de la santé publique, « *les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours et, le cas échéant, de second recours et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre, sans hébergement, ou au domicile du patient. Ils assurent, le cas échéant, une prise en charge pluriprofessionnelle, associant des professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux* ».

La création d'un centre de santé à ROYAN a pour objectifs :

- D'améliorer la démographie médicale locale, au vu des prochains départs à la retraite.
- De rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé, grâce au salariat, avec la possibilité de modalités d'exercice mixtes.
- De permettre à la population de bénéficier d'une offre de santé de proximité complémentaire, diversifiée et accessible.
- De proposer une polyvalence des locaux et une pratique coordonnée des soins.

L'exploitation et la gestion du fonctionnement du centre de santé seraient confiées à la Mutualité Française Centre Atlantique dans le cadre de l'application d'une convention.

Le bâtiment de l'ancien groupe scolaire Jules Ferry, situé rue de la Terrasse à Royan est constitué de 2 étages d'une surface totale de 480 m², permettant la réalisation des travaux et l'occupation des locaux en deux temps.

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

- Etudes / Avant-Projet / Maîtrise d'œuvre	72 634,00 € HT
- Travaux tranche ferme (1 ^{er} étage) :	654 668,13 € HT
- Travaux tranche conditionnelle (rez-de-chaussée)	123 582,08 € HT
- Montant total de l'opération	850 884,21 € HT

L'occupation du rez-de-chaussée sera planifiée en fonction du développement de l'activité et des besoins médicaux et paramédicaux à compléter sur le secteur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, à solliciter :

- l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Grande Priorité », au taux le plus élevé,
- le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé,
- tout autre organisme susceptible de participer au financement de l'opération de réalisation des travaux du centre de santé.

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022
LE CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-206-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux le plus élevé,
- de solliciter le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé,
- de solliciter tout autre organisme susceptible de participer au financement de cette opération de création d'un centre de santé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 décembre 2022